

# Le pillage des eaux africaines

par André Porbail, membre du conseil scientifique  
du programme n°3 d'AIDOP

---

Mots-clé : Afrique, pêche illégale, surpêche, développement, sécurité alimentaire

---

**Résumé :** *La pêche est une source d'emplois, d'alimentation et de revenus pour des millions d'Africains, mais les riches eaux côtières de l'Afrique sont pillées par des flottes étrangères qui pratiquent souvent la pêche illégale ou la surpêche. Les eaux poissonneuses d'Afrique sont une aubaine pour les industriels de la pêche, qu'ils soient russes, asiatiques ou européens.*

---

D'après Kofi Annan, président de l'Africa Progress Panel, « le pillage des ressources naturelles correspond à un vol organisé » dont les coûts sociaux et économiques sont considérables. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) représente un vol de revenus très important. S'y ajoute la surpêche, pêche légale mais irraisonnée. En définitive, les stocks de poissons et la pêche locale sont mis à mal.

## **Un grand chalutier pêche autant en une journée que 50 petits bateaux en un an...**

Dans le golfe de Guinée, 40 % du poisson pêché l'est de façon illicite. Le rapport 2014 de l'Africa Progress Panel, « Agriculture, pêche et capitaux : comment financer les révolutions verte et bleue de l'Afrique », révèle qu'un grand chalutier peut pêcher jusqu'à 250 tonnes de poisson en une seule journée, soit autant que 50 petits bateaux de pêche artisanale en un an.

« Trente-huit des cinquante-quatre pays de l'UA sont des Etats côtiers », en prise directe avec les questions de pêche illicite non déclarée et non réglementée, et plus particulièrement les pays du golfe de Guinée. En effet, les abondantes ressources halieutiques de la zone attirent des prétendants du monde entier, prêts à traverser le globe pour venir pêcher au large des côtes d'Afrique de l'Ouest. « On trouve des navires venus d'Asie, de Chine principalement, mais aussi beaucoup d'Europe de l'Est, de Russie notamment », explique Barthélemy Blédé, chercheur au sein de l'Institut d'études de sécurité à Dakar.

## **Une perte de ressources de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars chaque année**

La valeur « volée » aux Africains par cette pêche illégale est difficile à évaluer mais représenterait 2 à 3 milliards de dollars. Le rapport de l'Africa Progress Panel souligne également que la pêche INN coûte à la seule région d'Afrique de l'Ouest 1,3 milliard de dollars par an (environ 1,2 milliard d'euros).

De son côté, Dyhia Belhabib, superviseur du projet « Sea around us » au sein de l'Université de Colombie britannique, estime que la pêche illégale<sup>1</sup> représente un manque à gagner de 2 milliards d'euros par an, de l'ordre de 20 % du PIB du Burkina Faso et l'équivalent de 65 % des prises légales effectuées en Afrique de l'Ouest.

Dans une autre approche, l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) estime que la vente des droits de pêche par les pays africains leur rapporte 400 millions de dollars par an, alors qu'en les exerçant eux-mêmes ils pourraient s'assurer des recettes de 3,3 milliards de dollars<sup>2</sup>. Au-delà, un rapport récent de l'Overseas Development Institute indique que mettre un terme à la pêche illégale permettrait de créer 300 000 nouveaux emplois en Afrique de l'Ouest si elle investissait davantage dans le secteur de la pêche.

Enfin, cette pêche illégale a aussi un coût environnemental car elle accélère la disparition de certaines espèces et gaspille la ressource halieutique. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a conduit en 2017 une étude montrant que dans les eaux de la Mauritanie à l'Angola, 51 espèces utiles à l'alimentation des populations côtières sont en voie de disparition.

## **Les bateaux de pêche chinois sont pointés du doigt**

La Chine, elle seule, disposerait d'une flotte de 600 bateaux le long des côtes d'Afrique de l'Ouest, de Gibraltar au Cap.

*"Dans le port autonome de Lomé, au Togo, un bateau de pêche est en carénage depuis quatre jours. « Il a une licence nigériane, mais c'est un bateau de pêche chinois qui est venu se faire réparer ici, affirme Jacques Bimizi Gnassinto, le directeur de l'exploitation du port, en désignant l'étendard qui flotte au vent. Est-ce qu'il pêche ici ? Je n'en sais rien, peut-être qu'il pêche au Bénin, peut-être au Nigeria... »*

*Pourquoi faire réviser la coque du navire à Lomé, à 250 kilomètres de son port d'attache, Lagos ? « Peut-être que le carénage est moins cher ici, ou peut-être... », continue M. Gnassinto, sans finir sa phrase. Il n'avouera qu'à demi-mot que de forts soupçons de pêche illégale dans les eaux togolaises pèsent sur les navires chinois, celui-ci compris."<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> pour 6 pays : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone

<sup>2</sup> « La valeur des pêches africaines », FAO, 2014

<sup>3</sup> "Les Etats de l'Union africaine se sont entendus pour lutter contre le pillage des océans et la piraterie qu'il entraîne". Le Monde du 17.10.2016 à 11h00 Par Amaury Hauchard.

Mais pointer la Chine du doigt permet d'éluder d'autres réalités. Ainsi, l'Union européenne, le plus gros marché de la planète, évaluait en 2005 à 1 milliard d'euros le volume de poissons importés illégalement chaque année.

## **Des premiers pas pour lutter contre l'INN mais seulement cinq pays africains se sont engagés**

Au-delà des interventions de la police des pêches conduites notamment par la Marine Nationale dans le Golfe de Guinée en appui aux marines des pays riverains, de nombreux experts considèrent que, pour protéger et gérer plus efficacement le secteur de la pêche en Afrique, il est nécessaire d'améliorer la transparence et la participation des citoyens. Et, pour la première fois, les questions relatives à la pêche durable et à la préservation du milieu marin figurent dans les priorités politiques mondiales. Deux nouvelles mesures internationales – si elles sont effectivement appliquées – pourraient contribuer à réduire, voire éradiquer, le pillage de certaines des plus importantes ressources halieutiques de l'Afrique. Il s'agit de l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port qui est un traité international visant à combattre la pêche INN, et l'initiative mondiale Fisheries Transparency Initiative (FITI).

Le FITI constitue le premier accord international volontaire pour permettre une gestion raisonnable des ressources halieutiques. Il s'agit aussi du premier document qui définit des normes mondiales en matière de transparence dans ce secteur.

Selon Peter Eigen, membre de l'Africa Progress Panel et fondateur de la FITI, *« il arrive encore trop souvent que même des informations de base concernant le secteur de la pêche ne soient pas rendues publiques. Le standard de la FITI arrive à point nommé, car nous devons tous collaborer pour préserver et utiliser durablement nos océans, nos mers et nos ressources marines. Cette norme définit clairement les exigences auxquelles les pays devront satisfaire en matière de transparence et de participation multipartite dans le secteur de la pêche ».*

À ce jour, quatre pays africains se sont engagés à mettre en œuvre le standard FITI : la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal et les Seychelles.

Les Africains, qui sont les véritables propriétaires des ressources halieutiques de l'Afrique, ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre l'INN. Kofi Annan, l'ancien Secrétaire général des Nations unies, l'a dit et répété : *« Si les dirigeants échouent, le peuple prendra la relève et les obligera à suivre le mouvement. »*

## **Outre la pêche illégale, la surpêche « légale » nuit aussi à la préservation de la ressource**

Des accords privés entre pays côtiers et armateurs, d'une part, et des « accords de partenariat de pêche durable » (APPD) signés entre l'Union européenne et plusieurs pays africains d'autre part, permettent de céder aux navires européens leur ZEE<sup>4</sup> en échange d'un soutien technique et financier très variable et sans lien avec la ressource exploitée et sans que les pêcheurs locaux en voient la couleur. Ainsi la contrepartie accordée au Sénégal dans ce cadre est de 1,8 million d'euros, tandis qu'il atteint 59 millions d'euros pour la Mauritanie.

---

<sup>4</sup> ZEE ; Zone économique exclusive

## **Conclusion**

Plusieurs pays d'Afrique ont renforcé leur système de surveillance contre la pêche illégale mais la tâche est immense. L'Union européenne a aussi adopté en 2017 un règlement visant, dans le cadre de la politique commune des pêches (PCP), à renforcer les contraintes sur les milliers de bateaux opérant à l'extérieur des eaux européennes. Pékin a aussi annoncé en février dernier son intention de sanctionner la pêche illégale pratiquée par les bateaux chinois. Cela sera-t-il suffisant pour arrêter le pillage des eaux africaines, sujet beaucoup moins médiatisé que celui des accaparements de terres, alors que ses effets sont bien supérieurs.